



**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE LA PAROISSE SAINT-MARTIN**

SÉANCE DU 6 MARS 2017

Une séance régulière des conseillers de la Municipalité de Saint-Martin est tenue au Centre municipal le lundi 6 mars 2017 à 20 h. Sont présents Mme Cécile Champagne, MM Jean-Guy Morin, Rémi Giroux, Éric Giguère, Yvan Paré, Michel Marcoux, sous la présidence de M. Jean-Marc Paquet, Maire.

Sont également présents : Brigitte Quirion, Secrétaire-Trésorière

RE :042-03-2017 : ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Suite à la présentation de l'ordre du jour;

Il est proposé par : Cécile Champagne

Appuyé par : Michel Marcoux

Et résolu d'adopter l'ordre du jour tel que présenté et que tout autre sujet pourra y être ajouté.

Adoptée.

ORDRE DU JOUR

- 1) ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
- 2) ADOPTION DU PROCÈS VERBAL DU 6 FÉVRIER 2017
- 3) PROJET « LA PETITE SÉDUCTION » / ENGAGEMENT DE LA MUNICIPALITÉ DE LA PAROISSE SAINT-MARTIN / PARTICIPATION À L'ÉMISSION – JUILLET 2017
- 4) SENTIER YVES RANCOURT / APPROBATION DU RAPPORT DES DÉPENSES DE CONSTRUCTION 2016-2017 ET MANDAT DE SIGNATURE
- 5) SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE / ACSIQ (ASSOCIATION DES CHEFS EN SÉCURITÉ INCENDIE DU QUÉBEC) / CONGRÈS ANNUEL DU 20 AU 23 MAI 2017 / INSCRIPTION & AUTRES FRAIS
- 6) SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE / APPROBATION DE DÉPENSE / ACHAT D'UNE LAVEUSE DE TYPE COMMERCIALE POUR HABITS DE COMBAT (MAYTAG NHN33PR)
- 7) CORRESPONDANCE
- 8) ADOPTION DES COMPTES/
- 9) DIVERS :
 - 1 : PERMIS DE CONSTRUCTION
 - 2 : MRC BEAUCE SARTIGAN / MANDAT POUR LA PRÉPARATION DE PLAN ET DEVIS ET VÉRIFICATION DU CAHIER CHARGES / JEUX D'EAU / COMPLEX SPORTIF
 - 3 : OMH / REGROUPEMENT (INTÉGRATION) DE L'OMH SAINT-MARTIN AVEC OMH DE VILLE SAINT-GEORGES

- 10) MESSAGE D'INTÉRÊT PUBLIC
- 11) PÉRIODE DE QUESTIONS
- 12) LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Adoptée

**RE :043-03-2017 : ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL/SÉANCE
RÉGULIÈRE DU 6 FÉVRIER 2017**

Suite à la présentation du procès-verbal de la séance régulière du 2017;

Il est proposé par : Jean-Guy Morin
Appuyé par : Michel Marcoux

QUE le procès-verbal de la séance régulière du 6 février 2017 soit adopté.

Adoptée.

**RE :044-03-2017 : PROJET « LA PETITE SÉDUCTION » /
ENGAGEMENT DE LA MUNICIPALITÉ DE LA PAROISSE
SAINT-MARTIN / PARTICIPATION À L'ÉMISSION – JUILLET 2017**

ATTENDU que le conseil municipal a pris connaissance d'une proposition de tournage de la dernière émission de la saison « *LA PETITE SÉDUCTION* » se déroulant dans notre communauté soit en juillet prochain ;

ATTENDU que le conseil municipal est fier d'accueillir l'équipe de tournage de l'émission « *LA PETITE SÉDUCTION* » et aux fins de concrétiser cette aventure, un budget de près de 15 000 \$ sera engagé ainsi qu'un comité de six (6) personnes sera créé ;

En conséquence,

Il est proposé par : Éric Giguère
Appuyé par : Yvan Paré

Et résolu à l'unanimité,

QUE le conseil de la Municipalité de la Paroisse Saint-Martin informe la compagnie *ATTRACTION IMAGES* et Madame Ophélie Simoncelli chef-recherchiste, de son intérêt démarqué à accueillir l'équipe de tournage « *LA PETITE SÉDUCTION* » en juillet 2017.

Adoptée

**RE :047-03-2017 : SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE /
APPROBATION DE DÉPENSE / ACHAT D'UNE LAVEUSE
DE TYPE COMMERCIAL POUR HABITS DE COMBAT
(MAYTAG NHN33PR)**

ATTENDU que le montant en immobilisation du budget 2017 prévoyait l'achat d'une laveuse commerciale pour nettoyer les habits de combat du service de sécurité incendie;

ATTENDU qu'une proposition a été retenue et soumise aux élus municipaux par M. Stéphane Maheux directeur du service des incendies dont l'achat d'une laveuse Maytag NHN33PR au coût de **3 150 \$** (taxes nettes);

En conséquence : Il est proposé par : Michel Marcoux
Appuyé par : Yvan Paré

Et résolu à l'unanimité

QUE le conseil municipal autorise l'achat d'une laveuse commerciale telle que recommandée par M. Stéphane Maheux de la marque Maytag Modèle NHN33PR pour un montant de **3 150 \$** (taxes nettes).

Adoptée

CORRESPONDANCE

**RE :048-03-2017: CPTAQ / DEMANDE D'AUTORISATION
(ALIÉNATION – LOTISSEMENT) / LOT VISÉ: 5 425 628 –
SUPERFICIE VISÉE PAR LA DEMANDE: 33.25 hectares /
DOSSIER NOÉMIE ROY EN FAVEUR DE SOPHIE ROY**

ATTENDU qu'une demande d'autorisation visant l'aliénation / lotissement du lot **N° 5 425 628** dont une superficie de 33,25 ha., correspondant aux anciens lots 4C & 4D, a été omis par des documents légaux d'Adrien Roy;

ATTENDU qu'à la compréhension de cette demande, il doit y avoir cession par Madame Noémie Roy en faveur de sa sœur, Madame Sophie Roy, des droits, intérêts et prétentions sur le lot **N° 5 425 628** ;

En conséquence : Il est proposé par : Cécile Champagne
Appuyé par : Jean-Guy Morin

Et résolu à l'unanimité,

QUE le conseil municipal appuie la demande d'autorisation visant l'aliénation / lotissement de Mesdames Sophie et Noémie Roy afin que le notaire puisse régulariser le dossier de succession de Monsieur Adrien Roy en y incluant les anciens numéros de lots : 4C & 4D d'une superficie de 33,25 ha, portant à une cession de Madame Noémie Roy en faveur de Madame Sophie Roy tel que précité.

QUE le conseil municipal affirme et considère que l'autorisation à cette demande ne portera aucun préjudice à l'utilisation des lots et la délimitation agricole.

Adoptée

**RE :049-03-2017 : CLUB SPORTIF GRANDE-COUDÉE INC /
/ TOURNOI DE PÊCHE ANNUEL / DEMANDE
DE PARTICIPATION FINANCIÈRE**

ATTENDU une demande de participation financière au tournoi de pêche familial annuel du Club Sportif Grande Coudée Inc prévu le 27 Mai 2017;

En conséquence : Il est proposé par : Éric Giguère
Appuyé par : Yvan Paré

QUE le conseil municipal autorise une participation financière de **500\$** au tournoi de pêche familial du Club Sportif Grande Coudée Inc prévu le 27 mai 2017.

Adoptée.

**RE :050-03-2017: CORPS DE CADETS 2680 DE LA HAUTE-BEAUCE /
DEMANDE DE PARTICIPATION FINANCIÈRE**

Suite à une demande de contribution financière du « CORPS DE CADET 2968 DE LA HAUTE-BEAUCE »;

Il est proposé par : Cécile Champgne
Appuyé par : Michel Marcoux

Et résolu à l'unanimité,

QUE le conseil municipal de Saint-Martin autorise un appui financier de 100 \$ pour l'exercice financier 2017.

Adoptée.

**RE : 051-03-2017 : MOISSON BEAUCE /
CONTRIBUTION ANNUELLE 2017**

ATTENDU une correspondance déposée en date du 3 février 2017 visant une demande de don annuelle pour l'organisme « Moisson Beauce » ;

En conséquence : Il est proposé par : Jean-Guy Morin
Appuyé par : Yvan Paré

QUE le conseil municipal désire verser un don de 300\$ à l'organisme «Moisson Beauce» pour l'exercice financier 2017.

Adoptée.

RE: 052-03-2017: ADOPTION DES COMPTES

Les comptes du mois de février 2017 ainsi que l'état du rapport budgétaire sont présentés aux élus de manière à leur permettre de distinguer les comptes payables pour ce mois, les comptes à payer au cours du mois, de même que les salaires nets versés.

Il est proposé par: Rémi Giroux
Appuyé par : Éric Giguère

Et résolu à l'unanimité que les comptes payés et à payer pour le mois de février 2017 du poste :

ADMINISTRATION GÉNÉRALE : 29 168.57 \$
SÉCURITÉ PUBLIQUE : 10 786.56 \$
TRANSPORT ROUTIER : 26 510.75 \$
HYGIÈNE DU MILIEU : 14 677.28 \$
SANTÉ & BIEN-ÊTRE : -----
AMÉNAGEMENT / URB. DÉV. : 1 131.72 \$
LOISIRS & CULTURE : 17 034.54 \$
TOTAL AFFECTATIONS : 68 807.91 \$

Représentant des comptes à payer au montant de **168 117.33 \$** selon la liste des chèques émis et vérifiée par les élus soient adoptés et autorisés pour paiement.

Adoptée

DIVERS

**RE :053-03-2017 : MRC BEAUCE-SARTIGAN / SERVICE DE
GÉNIE MUNICIPAL / PLAN ET DEVIS / APPEL
D'OFFRES POUR L'ACHAT DE JEUX D'EAU AU
COMPLEXE SPORTIF**

ATTENDU la proposition d'honoraires du 1^{er} mars 2017 du Service de Génie municipal de la MRC Beauce-Sartigan pour la préparation de plan et devis ainsi que la vérification du document administratif pour un appel d'offres à l'installation de jeux d'eau au Complexe Sportif;

ATTENDU que le conseil municipal retient la proposition selon l'estimation des honoraires de 1 845.36 \$;

En conséquence :

Il est proposé par : Yvan Paré

Appuyé par : Michel Marcoux

Et résolu à l'unanimité,

QUE la municipalité de Saint-Martin mandate le service de Génie municipal de la MRC Beauce-Sartigan à la préparation et la vérification des documents pour le lancement d'un appel d'offres à l'installation de jeux d'eau au Complexe Sportif.

Adoptée

**RE :054-03-2017 : OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION /
REGROUPEMENT (INTÉGRATION) DE
L'OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION DE
SAINT-MARTIN AVEC L'OFFICE MUNICIPAL
DE LA VILLE DE SAINT-GEORGES**

ATTENDU QUE le projet de loi n°83 adopté et sanctionné par l'Assemblée Nationale le 10 juin 2016 ;

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Martin souhaite s'intégrer à l'Office Municipal d'Habitation de Ville de Saint-Georges ;

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Martin accepte le projet de regroupement (intégration) de l'Office Municipal d'Habitation de Saint-Martin avec l'Office municipal d'Habitation de Ville de Saint-Georges ;

ATTENDU QUE la Société d'Habitation du Québec accepte, autorise et sanctionne le regroupement par intégration des Offices municipaux d'habitation situés sur le territoire de la MRC Beauce-Sartigan avec l'Office Municipal d'Habitation de Ville de Saint-Georges.

En conséquence :

Il est proposé par : Rémi Giroux

Appuyé par : Éric Giguère

Et résolu à l'unanimité,

QUE la municipalité autorise l'Office Municipal d'Habitation de Saint Martin à conclure une convention d'intégration avec l'Office Municipal d'Habitation de Ville de Saint-Georges et que Monsieur Jean-Marc Paquet Maire de la Municipalité de Saint-Martin soit autorisé à signer la convention et tous les autres documents nécessaires pour donner effet à la présente décision.

Adoptée.

L'ordre du jour de la séance régulière du 6 mars 2017 étant épuisé, Monsieur Rémi Giroux propose la fin de l'assemblée.

Je _____, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du *Code municipal*.

Secrétaire- Trésorière